

LE PUBLICISTE.

DECADI 20 Brumaire, an IX.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Et avec le Feuilleton, 1 fr. 50 cent. de plus par trimestre pour les départemens. Ce Feuilleton contient l'annonce des spectacles, des détails sur les pièces nouvelles, les débuts des acteurs & des avis.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs, sans augmentation de prix.

S'adresser, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

ITALIE.

De Livourne, le 22 octobre (30 vendémiaire).

La tranquillité se soutient dans cette ville, où les esprits ont d'abord été un peu agités à l'approche des français. Sa population qui est un extrait de toutes les nations, est naturellement susceptible de préventions & d'inquiétudes, & rien ne devoit alarmer autant son commerce qu'une invasion militaire aussi subite. Les proclamations du général qui commande en chef l'expédition de la Toscane, & la bonne réputation dont il jouit universellement, ont dissipé toutes les craintes, & l'activité du port n'a point été interrompue. On entendoit dire le premier jour dans les groupes du peuple: *Soumettons-nous, les français sont commandés par un général regretté des piémontais.*

Il faut avouer que l'enlèvement précipité des marchandises anglaises qui ont été envoyées à Palerme, & le tumulte excité peut-être à dessein au moment où le commandant de Livourne l'a évacuée, n'étoient pas propres à rassurer les négocians de cette ville; il étoit d'ailleurs aisé de prévoir que l'armement de la Toscane & les incursions continuelles des paysans & des légions sur le territoire cisalpin, amèneraient quelques événemens. Les anglais sur-tout l'avoient prévu, car ils ont fait depuis quelques tems beaucoup moins d'affaires dans ce port, qu'ils n'en faisoient ordinairement.

Le lieutenant-général Dupont est depuis deux jours dans cette ville; il a visité, à son arrivée, la place & le port, & il a été hier à bord de la frégate *la Nyade*, rendre au commandant de l'escadre danoise, la visite qu'il en avoit reçue. Il a été salué, à son retour, par onze coups de canon; une frégate anglaise, mouillée dans la rade, a hissé à ce bruit son pavillon. On croit que c'est en signe d'honneur.

Il arrive chaque jour dans le port des méprises très-fâcheuses pour les bâtimens appartenant aux ennemis de la France, & qui ignorent que notre ville est au pouvoir de ses troupes. Tous ces bâtimens sont de bonne prise, & le pavillon toscan qu'on a laissé flotter sur le môle, en amènera sûrement beaucoup d'autres dans la saison où nous sommes.

Le lieutenant-général Dupont a publié aujourd'hui la proclamation suivante:

Au quartier-général de Livourne, le 30 vendémiaire an 9.

Dupont, lieutenant-général, commandant en Toscane, aux habitans de Livourne.

En prenant possession de la Toscane, j'ai porté mes premiers soins sur Livourne; cette ville célèbre par son commerce, & l'un des ports les plus florissans de la Méditerranée, a dû m'inspirer une sollicitude particulière. Vous avez reçu avec confiance les Français dans vos murs, & ils l'ont justifiée. L'ordre & le respect des propriétés n'ont pas essayé la plus légère atteinte. Je ne souffrirai jamais qu'ils soient altérés.

Rejetez toujours avec mépris les alarmes que l'on pourroit tenter encore de semer parmi vous. Tous vos intérêts sont sous l'égide de la loyauté française: & la sécurité du commerce doit être entière.

Le dernier asyle des levées extraordinaires a été emporté de vive force; Arezzo, pris d'assaut, a vu périr ces audacieux insurgés qui avoient déclaré la guerre à l'armée française & à la république cisalpine.

La Toscane jouit d'un calme profond; elle reconnoît la justice & la nécessité de l'expédition militaire, qui la place sous la protection de la république française. Si quelque agitateur ose troubler cet ordre de choses, il ne sera bientôt plus.

Signé DUPONT.

BOHÈME.

De Prague, le 27 octobre (5 brumaire).

S. A. R. l'archiduc Charles a adressé une proclamation, en date du 24, aux habitans de la Bohême, de la Silésie & de la Moravie, pour leur annoncer que, par ordre de S. M., il sera formé dans lesdits états une légion de vingt bataillons d'infanterie; cette légion sera commandée par S. A. R., dont elle prendra le nom, & ne sera employée qu'à la défense de ces pays. S. A. R. espère que les habitans s'empresseront à répondre aux vœux de S. M. & à la voix de la patrie.

Voici le début de cette proclamation:

« Autant S. M. l'empereur & roi est disposé sérieusement à procurer à ses états héréditaires une paix honorable & solide; autant il est à désirer qu'après tant d'années de destruction, l'ennemi y soit également disposé pour l'honneur de l'humanité souffrante; autant il est néanmoins convenable, & même plus que jamais indispensable, de se tenir prêt à tout événement, & d'augmenter les moyens & mesures de défense pour le cas où, par les refus opiniâtres ou les prétentions exagérées de l'ennemi, la continuation des hostilités deviendrait inévitable, &c. »

Dans cette proclamation, l'archiduc prend les titres de gouverneur & capitaine-général du royaume de Bohême.

feld-maréchal d'Empire, & feldzeug-mestre dans les armées impériales & royales. Il paroît, d'après cela, que ce qu'on a publié de la nomination & de l'acceptation de S. A. R. à la dignité de généralissime des armées impériales étoit sans fondement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Laval, le 12 brumaire.

Le 8, jour de la foire d'Erné, des jeunes gens ivres ont assailli les maisons, brisé les vitres & les meubles de plusieurs citoyens, anciens membres de comités révolutionnaires, acquéreurs de biens nationaux, ou fonctionnaires publics. La force armée s'est trouvée impuissante, & le désordre n'a cessé qu'avec les fumées du vin. On n'a été informé de ces faits que par un des coupables, qui est venu en faire l'aveu, le 10 au commandant de Laval. Celui-ci s'est rendu le 11 à Erné, pour prendre connoissance de l'affaire. On a sur-le-champ lancé des mandats d'arrêt; mais le principal auteur de cet événement, Bois-Marie, inscrit sur la liste des émigrés, & qui a figuré dans les troubles civils, est en fuite.

De Paris, le 19 brumaire.

Les consuls ont pris, le 15 brumaire, sur les rapports des ministres de la justice, de la guerre & des finances, un arrêté relativement à la franchise & aux contre-seings de la poste. En jouiront les chefs de division & escadron, capitaines & commandans de gendarmerie, commissaires ordonnateurs, commissaires près le tribunal de cassation, commissaires de la comptabilité, payeurs de division & préfet de police, dans les cas déterminés par l'arrêté.

— Un autre arrêté du même jour est relatif au paiement des sommes dues aux hospices civils par les départemens de la guerre, de la marine & de l'intérieur, pour services des années 5, 6, 7 & 8; lesquelles sommes seront payées, sans délai, en capitaux de rentes appartenant à la république.

— Un autre arrêté du même jour rapporte celui du 17 thermidor dernier, concernant le droit d'octroi dans la ville de Dunkerque.

— Le ministre de la guerre écrit, le 7 brumaire, au général de brigade Wirion, chargé de l'organisation de la gendarmerie dans les départemens de l'Ouest, pour lui exprimer combien le premier consul a été satisfait du zèle qu'il a mis dans ce travail important.

— Il y a eu hier différentes réunions à Paris pour célébrer le 18 brumaire. Deux de ces réunions ont eu lieu chez Rose, dans deux salles différentes; l'une étoit composée de députés des départemens; l'autre de personnes qui ont eu part aux événemens du 18 brumaire, tels que le citoyen Sieyès, le général Murat, les citoyens Talleyrand, Duroc, Bonrienne, Volney, le vice-amiral Bruix, les citoyens Regnaud, Roederer & autres. Au dessert, les réunions se sont envoyées réciproquement des toasts. Le citoyen Sieyès a répondu à celui des députés des départemens par le suivant: *Aux députés des départemens & à tous ceux qui, comme eux, sont amis du gouvernement.* Après le dîner, les convives des deux dîners se sont réunis, & ont passé ensemble la soirée.

— La curiosité qu'excite la cause & la nature du voyage du ministre de l'intérieur, est d'autant plus vive que le secret en est mieux gardé. Les uns l'envoient en Espagne achever les négociations commencées par le général Bernier; les autres lui font presser la mer & porter au cabinet

de Saint-James les dernières propositions de celui des Tuileries. Le fait est qu'on n'en sait rien.

— Les arts de luxe peuvent exciter le dédain du philosophe, & même donner du scandale au moraliste sévère: ils méritent cependant l'attention & les encouragemens des gouvernemens; car ils tiennent aux progrès de tous les arts, & par-là à la prospérité publique.

Parmi les présens destinés par le premier consul à être offerts à la reine d'Espagne, & qui ont attiré ici l'attention publique, il y en a deux dont nous n'avons pas parlé, & qui méritent d'être cités tant par le bon goût & le choix des dessins, que par la beauté de l'exécution. L'un est un costume à la romaine, composé de deux tuniques de crêpe brodées en acier fin, dont l'éclat & la beauté ne le cèdent en rien à tout ce qu'on pourroit lui comparer. Le second est une robe de superbe mousseline, brodée en plein de fleurs & de papillons divers, dont les ailes développées sont brodées en point à l'aiguille fait à la main dans la mousseline même, & ayant pour bordure une large guirlande faite sur un fond de point à l'aiguille fait aussi à la main, d'un travail précieux & d'un très-bel effet.

Les dames Lolive & de Beuvry, marchandes lingères, qui ont dirigé l'exécution de ces deux parures, méritent d'avoir part aux éloges que les connoisseurs ont donnés aux plus beaux ouvrages en ce genre que l'industrie française ait produits depuis long-temps.

— Les maire & adjoints du cinquième arrondissement de Paris, déclarent que c'est sans leur participation, & même sans aucune espèce d'autorisation, que des individus se disant *tambours de la garde nationale*, se présentent au domicile des citoyens prêts à se marier pour donner, disent-ils, plus de solennité à leur mariage. Ce stratagème est également ridicule, scandaleux & contraire aux intérêts des citoyens.

— L'ancien évêque de Saint-Malo est en ce moment à Paris.

— M. de Spina, archevêque de Corinthe, l'ami & l'exécuteur testamentaire de l'infortuné Pie VI, est également ici.

— Voici le signalement de l'évêque grec, arrivé depuis peu à Paris, & dont nous avons déjà parlé deux fois. C'est un homme maigre & noir, âgé de 50 à 55 ans, vêtu comme les prêtres grecs d'aujourd'hui, une large calotte sur la tête, un énorme crucifix de bois sur la poitrine, & une barbe épaisse au menton. Il se dit né à Bethléhem, près de l'étable où naquit le Christ; ce qui peut être vrai, & de plus parent du même Christ; ce qui est assez fou. Du reste, son portefeuille est plein de lettres, de mandats & de certificats, qui attestent qu'il est né dans la Palestine, qu'il est archevêque de Porphyre, missionnaire apostolique, prédicateur du pape, &c.

— L'ouragan, dont nous avons parlé hier, a déraciné un gros arbre aux Tuileries, découvert une partie du pavillon de Flore, renversé plusieurs cheminées dans la ville, blessé beaucoup de personnes par la chute des ardoises & des plombs & tué une femme rue de la Fraternité, sous le poids des plâtras détachés du haut d'une maison.

— Le propriétaire d'une maison de la rue Maubue qui a, dit-on, poussé l'extravagance jusqu'à refuser de livrer à la sépulture le corps d'un de ses locataires dont il avoit

à répéter deux années de loyer, a sans doute lu un pareil trait d'histoire dans celle d'Égypte ou de Rollon, duc de Normandie, & aura cru pouvoir transplanter les mœurs égyptiennes & le haro normand au milieu de nos lumières & de nos colifichets; & c'est en cela même qu'il y avoit de l'extravagance.

— Le cit. Bernard, professeur d'écriture, rue des Moulins, butte S. Roch, n^o. 513, est inventeur d'un *bras supplémentaire* dont l'ingénieuse mécanique met celui qui a eu le malheur d'être privé de ce membre, à même d'écrire, & de tailler ses plumes. Le premier consul à qui rien n'échappe de ce qui peut intéresser les arts & l'humanité, s'est fait rendre compte de cette machine par le cit. Sabathier, chirurgien-major des Invalides, en a voulu voir l'auteur, & lui a ordonné d'en fabriquer pour les militaires que le sort des armes mettroit dans le cas d'en avoir besoin.

— Le citoyen Coulon-Thévenot, professeur de tachygraphie au Louvre, donnera une séance publique de son cours le 15 de ce mois, devant le ministre de l'intérieur.

— Le préfet du département du Rhône voulant assurer, autant qu'il est possible, la marche des courriers contre les entreprises nocturnes des brigands, a ordonné qu'il seroit établi des postes suffisans d'infanterie & de cavalerie dans tous les lieux difficiles, ainsi que des feux allumés sur les points désignés pour les bivouacs.

— Une lettre de Bayonne nous apprend que cette ville est dans la désolation, depuis qu'un courrier arrivé de Paris le 9 brumaire, y a porté l'ordre du gouvernement de tirer un cordon sur toute la frontière d'Espagne, pour intercepter la maladie contagieuse qui s'y propage d'une manière effrayante.

— On assure que les préfets des quatre départemens réunis ont reçu ordre d'y former un corps de quatre mille hommes.

— Le Rhin coule, dans ce moment, entre l'abondance & la disette. Sur la rive gauche toutes les denrées sont à bon marché, & d'un prix excessif sur la rive droite.

— Le docteur Davids, médecin de Rotterdam, qui étoit venu à Paris s'instruire des moyens d'innoculer la vaccine, est retourné dans son pays avec assez de lumières & de confiance dans cette nouvelle méthode pour l'appliquer avec succès.

— On croit à Zurich que si l'armistice se prolonge, le général en chef & le quartier-général passeront l'hiver dans cette ville: on s'y occupe même d'y chercher un local pour une comédie française qu'on fait venir d'Huningue.

— Quelques journalistes étrangers ont prétendu que la démolition des trois places cédées par l'empereur étoit une contravention à l'armistice; ce qu'ils motivent sur ce que les places ont été données en dépôt & non en propriété. Cette distinction métaphysique est dénuée de fondement; les places ont été remises à l'armée française par l'évacuation qui en a été faite des troupes & de l'artillerie de S. M. I. La France est donc maîtresse de faire ce qu'elle jugera à propos.

(Journal officiel.)

— Les hostilités étoient sur le point de recommencer en Italie, lorsque le général Brune a été instruit de l'arrivée de M. le comte de Cobentzel à Lunéville. Il s'est sur-le-champ empressé de faire connoître au général Bellegarde, que jusqu'à ce qu'il eût reçu des ordres ultérieurs de son

gouvernement, il suspendoit les hostilités. Après plusieurs pourparlers, ils sont convenus de s'avertir dix jours d'avance; que l'armée autrichienne resteroit dans la partie du Ferrarois qu'elle occupe, quoique cela fût contraire à la convention de Maringo, & que l'armée française continueroit à occuper la Toscane. (*Ibid.*)

— On a trouvé à Livourne cinq cents mille quintaux de froment, cent cinquante mille quintaux de seigle, & quatre-vingt-dix mille quintaux de légumes secs. Ce secours est extrêmement précieux pour l'armée française & pour toute l'Italie, la récolte ayant été mauvaise.

Il y avoit dans le port de Livourne 205 bâtimens, dont 46 appartenoient aux ennemis de la république, & sont dès lors de bonne prise. (*Ibid.*)

— Le nommé Pierre Colin, natif de Drambon, département de la Côte-d'Or, capitaine à la suite du 15^e. régiment de chasseurs, & les nommés Roppel & Barreau, natifs de Saint-Denis, ci-devant comté de Namur, ont été condamnés à mort par le conseil militaire à Milan. Ces misérables envoyoit aux ennemis l'état de situation de l'armée française.

— Un journal annonce, aujourd'hui, que le général Jourdan a été assez heureux pour arrêter à tems un mouvement séditieux, que de prétendus patriotes étoient sur le point d'exciter à Turin. Un de leurs chefs, nommé Rauza, factieux très-connu, est en prison, & l'ordre est rétabli. Il n'est pas aussi facile de l'établir dans des finances. Il y a, dans ce pays, des employés qui sont créanciers de sept mois d'appointemens. Faute d'argent on assigne des biens nationaux aux fournisseurs, & on a sursis à l'achat des chevaux pour les dragons & les hussards.

— Le talent de lady Hamilton pour imiter les attitudes antiques, joint à ses liaisons actuelles avec l'amiral Nelson, a donné, aux Anglais, l'idée de la caricature suivante. Cette dame est représentée faisant, pour se draper, un mouvement de son bras & de son schall qui couvre les yeux de son amant: pendant ce tems là, un guerrier, sortant d'Égypte, se glisse & passe entre les jambes de l'amiral.

VARIÉTÉS.

Le citoyen Roderer trace aujourd'hui dans le *Journal de Paris* le tableau des événemens qui se sont passés depuis un an. On y reconnoît non-seulement la main d'un maître exercé dans l'art de l'analyse, mais l'âme & le ton d'un homme associé à la gloire qu'il célèbre & aux travaux qu'il décrit. Nous en citerons la fin.

« Dans les actes qui viennent de se passer sous nos yeux, beaucoup sont des loix qui supposent des discussions arides, difficiles & des connoissances spéciales. Plus d'un lecteur croira peut-être que Bonaparte les a adoptées de confiance: ce seroit une erreur. Depuis l'arrêté qui change la dénomination des poids & mesures jusqu'à la loi qui organise les tribunaux, Bonaparte a tout discuté, & très-souvent tout éclairé. Infatigable au travail, assidu à ses conseils d'administration, assidu au conseil d'état, il met à tout l'autorité de son talent avant d'y mettre celle de sa place; & avant d'y mettre l'autorité de son talent, il a encore le soin de provoquer celui de tous les hommes dont il s'est environné. Il a établi dans le conseil d'état une discussion vive & familière, exempte des inconvéniens attachés aux discussions de tribune, où les auditeurs sont presque toujours entre les orateurs qui entraînent & les orateurs qui endorment. La

parole, dans le conseil, est à l'orateur qui éclaire; & le ton y est tel qu'il doit être pour aider au mouvement de l'esprit, sans exciter celui des passions.

» Dernièrement, quand le premier consul eût été menacé d'un assassinat, on craignit que sa clémence n'épargnât les coupables; peut-être cette crainte étoit-elle fondée. Quelques jours auparavant il disoit au secrétaire d'état & à moi : « Voilà bientôt un an que je suis premier consul; le manège a été fermé, les royalistes ont été dispersés, les ennemis repoussés : il y a une administration; l'ordre est dans les finances, & il n'a pas été versé une goutte de sang ». Il étoit naturel que le premier consul désirât pouvoir se répéter ces dernières paroles pendant les dix ans de sa magistrature.

» Encore un mot; ce sera sur ce qu'il a fait pour la morale. Il a donné aux français l'exemple d'une vie laborieuse & simple, mêlée de peu de plaisirs, & de plaisirs nobles, tels que ceux du théâtre & particulièrement de la scène tragique; ni son rang, ni sa gloire, n'ont pu lui rendre indifférens, ni les amis qui lui furent dévoués, ni les hommes que l'intérêt public a engagés avec lui dans des périls communs, ni les douceurs de la vie domestique & de l'union conjugale. Il a remis en honneur le travail, l'amitié, le mariage, ces trois grandes garanties du bonheur particulier.

» Telle a été la première année du consulat de Bonaparte. Maintenant sa vertu est sans doute en sûreté, étant gardée par tous les genres de gloire; maintenant il est au-dessus de toutes les séductions du pouvoir, & de toutes les illusions de la jeunesse. Qu'il nous soit permis de la célébrer; cette glorieuse année, à nous, petite poignée de citoyens, qu'il remarqua dans leur obscurité, à nous qui, en nous attachant à lui, avons voulu nous attacher, non au plus fort, mais au plus grand; qui avons ambitionné des marques de son estime, non des bienfaits de sa puissance; qui avons placé notre ambition dans son estime, parce qu'il avoit la nôtre autant que notre admiration; & qui avons lié notre existence, non-seulement à son existence, mais encore & surtout à sa vertu, en courant pour lui le plus grand danger auquel puissent s'exposer des hommes qui ont quelque respect pour eux-mêmes, celui de louer publiquement un homme vivant, jeune & revêtu du suprême pouvoir ».

LITTÉRATURE.

Relation de l'ambassade anglaise, envoyée en 1795 dans le royaume d'Ava, ou l'Empire des Birmans, par le major Michel Symes; suivie d'un voyage à Colombo, dans l'île de Ceylan, &c.; traduite de l'anglais, avec des notes, par J. Castera; 3 vol. in-8°. imprimés sur des caractères neufs; avec un volume grand in-4°, contenant trente belles planches; vues maritimes, plans, portraits, &c. gravés en taille-douce par J. B. P. Tardieu, dessinés sur les lieux, sous les yeux de l'ambassadeur. Prix, 24 fr. brochés, & 28 fr. franc de port; le même ouvrage avec les planches avant la lettre, 30 fr.; en papier vélin, avec les planches grand in-4°, vélin, avant la lettre, premières épreuves, 54 fr. sans le port. A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

On conçoit aisément le goût de beaucoup de lecteurs pour les voyages; ce genre d'ouvrage instruit en amusant; il nous fait connoître les hommes & les usages qui nous sont étrangers, & le contraste qui existe nécessairement entre les mœurs de ces pays éloignés & les nôtres, répand sur tous ces récits une singularité piquante qui nous offre à la fois le mérite de l'histoire & l'intérêt du roman. Mais souvent on achète le plaisir que font éprouver ces narra-

tions par de longs détails nautiques, qui ne peuvent être utiles qu'aux marins; par des descriptions savantes qui ne plaisent qu'aux naturalistes; & d'ailleurs dans la plupart des narrations de voyages qu'on nous offre, nous trouvons ou des accidens communs à presque tous les voyageurs, ou des aventures dont l'in vraisemblance détruit l'intérêt.

La relation de l'ambassade anglaise dans le royaume d'Ava est exempte de tous ces inconvéniens. Le style du major Symes est simple, clair & rapide. Sa relation porte l'empreinte de la vérité; le pays qu'il parcourt est absolument nouveau pour nous, & laissant à d'autres plumes les détails fastidieux d'une navigation qu'aucun accident ne rendoit remarquable, il ne présente au lecteur que des objets dignes d'exciter l'intérêt du commerçant, du philosophe, du politique & du savant.

Le récit de son ambassade est précédé d'un tableau historique très-court & très-curieux, qui nous fait connoître la naissance & les progrès de ce puissant empire des Birmans, dont la plus grande partie de l'Europe ignoroit jusqu'à présent l'existence, & qui doit désormais fixer l'attention des puissances commerçantes par sa position, son étendue, sa force, sa richesse & sa nombreuse population.

Le fondateur de cette grande monarchie fut Alampra. Audacieux conspirateur, intrépide guerrier, politique habile, il se révolta contre les conquérans de son pays, délivra le royaume d'Ava, sa patrie, du joug des Péguans, conquit à son tour le Pegu, & établit sur des bases si solides la grandeur de sa famille & son nouvel empire, que leur éclat & leur pouvoir se sont toujours depuis successivement augmentés, & que ses successeurs ayant ajouté à leurs possessions le royaume de Siam, la monarchie birmane est devenue, après la Chine, la puissance la plus respectable de l'Orient.

Le voyage de Symes; ses descriptions des mœurs, de la religion, de la tactique, du commerce & de la politique des Birmans; la peinture qu'il fait de leurs monumens, de leurs temples, de leur cour; les anecdotes dont ce récit est semé; ses négociations, les obstacles qu'il rencontra & les succès qu'il obtint, intéressent les lecteurs de toutes les classes. La tolérance de ce peuple, l'antiquité de sa religion, la forme pyramidale de ses temples, ses hiéroglyphes, une description géographique de l'Angleterre en langue sacrée, exerceront la mémoire des savans & l'imagination des faiseurs de systèmes. L'homme d'état y suivra, avec intérêt, l'ambitieuse activité de nos rivaux, & réfléchira aux moyens de balancer leur dangereuse influence dans ces riches contrées.

Enfin les nombreuses planches dont cet ouvrage est enrichi satisferont la curiosité en donnant une juste idée de l'industrie des Birmans, de leurs formes, de leurs habillemens, de la structure de leurs chaloupes, de la richesse de leurs palais, de l'antique singularité de leurs monumens, & de la moderne magnificence de leurs palais.

On doit des éloges au citoyen Castera pour cette intéressante traduction. Depuis plusieurs années cet estimable littérateur a enrichi la France de productions utiles qui ont obtenu un succès mérité.

A. L.

Bourse du 19 brumaire.

Rente provisoire, 23 fr. 75 c. — Tiers consol., 34 fr. 30 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 66 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 92 fr. 95 cent. — Syndicat, 85 fr. 50 cent. — Coupures, 85 fr. 50 cent.

An Introduction to the reading and spelling, of the english tongue, by William Scott; to which are added economy of human life, translated from an indian manuscript; and a classical vocabulary french and english. — Introduction à la lecture & à l'orthographe anglaise par William Scott; par A. G. Maillet, professeur d'anglais. Prix, 2 fr. 50 cent., & 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez Delaunay fils, libraire, quai des Augustins, n°. 29.

Almanach Parisien en faveur des Etrangers, pour l'an 9; 2 vol. in-24. Prix, 2 fr. 40 cent. A Paris, chez Duchesne, rue des Grands-Augustins, n°. 50.

Etrennes de la Jeunesse de l'un & de l'autre sexe; vol. in-16. Prix, 1 fr. A Paris, chez la veuve Duchesne, rue Sainc-Jacques.